



N° 14 Juillet/Août 2003

## CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : [www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr) - Mail : [finances@cgt.fr](mailto:finances@cgt.fr)

---

### SPECIAL CANICULE

Quelle chaleur et à tous points de vue !

Tous confrontés à cette vague de chaleur exceptionnelle, les organisations CGT du Ministère ont pris leurs responsabilités et sont intervenues auprès des directions pour obtenir des mesures concrètes (cf. notes DG déjà transmise en date du 7.8 et communiqués du SNT-CGT en date des 6 et 8 Août 2003 ainsi que les interventions du syndicat des Douanes).

Même en période de congés et de réorganisation de la délégation CGT au CHSM (remplacement de deux camarades sur quatre), nous ne sommes pas restés l'arme au pied.

Nous sommes donc intervenus auprès du DPMA le 12 Août (cf. envoi précédent en date du 12.8).

Comme par hasard, une note signée de M. Parini, en date du 11/8, faisait le point sur la question mais ne reprenant que les questions d'aménagement d'horaires...

Et la fourniture de boissons fraîches, l'aération des locaux et leur ventilation ainsi que l'intervention du médecin de prévention ; qu'en fait-on ?

L'administration n'aurait t-elle pas du être à l'initiative de la convocation des CHS pour faire le point de la situation et envisager des mesures concrètes pour remédier à la canicule tant pour les agents que pour le public ?

**DU FOND DE LEURS BUREAUX CLIMATISES, CERTAINS CONTINUENT D'IGNORER LA FRANCE D'EN BAS COMME CELA S'EST FAIT POUR L'ACTION SUR LES RETRAITES !**

**MEME SI LA CANICULE EST SENSEE RECULER, NOUS DEVONS INTERVENIR PARTOUT POUR LA CONVOCATION DE CHS ET INTERPELER LES DIRECTIONS LOCALES AFIN DE FIXER LES CHOSES POUR L'AVENIR.**

D'autre part, nous avons pris contact avec la FDSU le 13 Août pour la convocation d'un CHSM extraordinaire à notre initiative.

Toutefois, les dispositions réglementaires concernant la convocation d'un CHSM ne laissent guère augurer de ses possibilités de convocation :

- La demande de convocation doit être faite par plus de la moitié des représentants **titulaires** des personnels, ce qui pose de réelles difficultés en cette période de vacances
- convocation dans le délai de deux mois maximum sachant qu'un CHSM aura lieu le 30 Septembre et que le DPMA est en congé ainsi que la sous-directrice des relations sociales...

Du fait de ses dispositions, nous n'avons pas pris la responsabilité de convoquer un CHSM sachant que nous n'étions pas sur d'obtenir le nombre de représentants titulaires signant la convocation et d'avoir une convocation rapide.

Toutefois, nous aborderons le sujet lors du prochain CHSM et nous comptons sur vous, comme les camarades de Castres, pour nous faire remonter vos remarques et critiques de la gestion CATASTROPHIQUE de la situation par le Ministère et les directions générales.

Prochain rendez-vous le 30.9 pour le CHSM qui ne s'est pas tenu au mois de Juin.

Selon la formule traditionnelle : continuez à nous faire remonter remarques et problèmes ainsi que vos écrits pour alimenter la lettre CHSM

Alors bonne lecture à tous et à bientôt de vous lire.

Pour la délégation  
Bruno PICARD

The logo consists of the words "FINANCES-CGT" in a bold, sans-serif font. Each letter is a different color: F (pink), I (orange), N (yellow), A (light green), N (green), C (dark green), E (blue), S (purple), - (black), C (blue), G (purple), T (dark purple). The text is set against a white background with a subtle shadow effect.

A titre d'information, un trois pages figure sur le site de la CGT qui rappelle les dispositions réglementaires ainsi que des indications dans le guide des membres des CHSCT VO éditions et sur le site de l'ANACT ([www.anact.fr](http://www.anact.fr))